

Centre sportif du Tennis à Granges-Marnand Tarifs et Abonnements 2025

Périodes : Hiver : Octobre à Avril / Eté : Mai à Septembre

TARIF DE BASE

Tennis			Badminton	
Location à l'heure	Eté	Hiver	Location à l'heure	Eté / Hiver
08h30 - 16h30	25.00 CHF	35.00 CHF	08h30 - 16h30	18.00 CHF
16h30 - 22h30	27.00 CHF	41.00 CHF	16h30 - 22h30	20.00 CHF

Squash		Padel-tennis	
Par période de 45 minutes	Eté / Hiver	Temps de jeu	Prix été / hiver
08h30 - 22h30	18.00 CHF	1h	40.00 CHF
		1h30	60.00 CHF
		2h	80.00 CHF

ABONNEMENTS DE TENNIS				
Tennis	Abonnement annuel (52 semaines) 1 heure fixe par semaine	Eté / Hiver		
	08h30 - 16h30	1325.00 CHF		
	16h30 - 22h30	1500.00 CHF		
	Abonnement hiver (30 semaines) 1 heure fixe par semaine	Hiver		
	08h30 - 16h30	960.00 CHF		
	16h30 - 22h30	1140.00 CHF		
	Abonnement 1 an enfant (<12 ans) 1 personne Forfaitaire nombre d'heures illimité	Eté / Hiver		
	08h30 - 16h30	250.00 CHF		
	Abonnement 1 an adulte 1 personne Forfaitaire nombre d'heures illimité	Eté / Hiver		
	08h30 - 16h30	430.00 CHF		
		Abonnement VIP 1 an 1 personne Forfaitaire nombre d'heures illimité	Eté / Hiver	
		08h30 - 22h30	790.00 CHF	
		Abonnement SUPER VIP 1 an 2 personnes Forfaitaire nombre d'heures illimité + 1 heure fixe par semaine	Eté / Hiver	
		08h30 - 22h30	1570.00 CHF	
		Abonnement junior 10 heures (max 12 ans) Ajouter CHF 8.— p/p si non junior	Eté	Hiver
		08h30 - 16h30	125.00 CHF	180.00 CHF
		Abonnement adulte 10 heures	Eté	Hiver
		08h30 - 16h30	215.00 CHF	280.00 CHF
		16h30 - 22h30	235.00 CHF	340.00 CHF
Entraînements et interclubs - Prix sur demande				

ABONNEMENT DE SQUASH		ABONNEMENT DE BADMINTON	
Squash	Abonnement 1 personne 10 périodes de 45 minutes	Eté / Hiver	
	08h30 - 22h30	80.00 CHF	
Badminton	Abonnement de 10 sessions de 60 minutes	Eté / Hiver	
	08h30 - 16h30	155.00 CHF	
	16h30 - 22h30	180.00 CHF	

Réservez en ligne via le QR code ou sur www.tennisgranges.ch :



Règlement :

Granges-près-Marnand, le 01.11.2024 .

Article 1 :

Les abonnements forfaitaires sont personnels et ne peuvent être ni repris, ni transmis.

Article 2 :

Les abonnements forfaitaires sont valables durant une année dès leur date d'émission.

Article 3 :

Les réservations ne peuvent se faire que, au maximum, deux semaines à l'avance.

Article 4 :

Le titulaire d'un abonnement forfaitaire peut réserver au maximum une période à l'avance (sauf Super VIP - voir article 7). Chaque heure jouée permet d'en réserver une nouvelle.

Article 5 :

L'abonnement forfaitaire donne droit à l'accès sur le court pour son titulaire uniquement (sauf pour Super VIP - voir article 7). Il doit impérativement se trouver sur le court et jouer pendant sa réservation.

Article 6 :

Lors de l'utilisation d'un court en jeu de simple avec un joueur non porteur d'un abonnement forfaitaire, une demi location du court sera perçue selon le tarif en vigueur (sauf pour Super VIP, voir article 7). Pour l'utilisation d'un court en jeu de double, un quart de location sera perçu pour chaque joueur, non porteur d'un abonnement forfaitaire (sauf pour Super VIP, voir article 7).

Article 7 :

Particularités pour les abonnements forfaitaires Super VIP :

- Le titulaire de l'abonnement Super VIP bénéficie en plus d'une réservation d'une heure fixe par semaine, pendant une année.
- La réservation du court faite au nom du titulaire d'un abonnement de ce type, lui donne droit à l'accès au court avec une autre personne. Pour les doubles, un quart de location sera perçu pour chacun des autres joueurs.
- Pour une réservation faite par un joueur non porteur d'un abonnement forfaitaire jouant avec le titulaire d'un abonnement Super VIP, une demi location sera perçue pour un jeu de simple. Pour les doubles, un quart de location sera perçu pour chaque joueur non porteur d'un abonnement forfaitaire.

Article 8 :

Les abonnements forfaitaires permettent de jouer un nombre d'heures illimitées durant une année.

Article 9 :

En principe, le titulaire d'un abonnement forfaitaire ne peut jouer plus de deux heures consécutives.

Article 10 :

Les heures réservées à l'avance et non jouées doivent être libérées au moins douze heures à l'avance, faute de quoi, elles seront facturées selon le tarif horaire habituel du centre, sauf si elles ont pu être relouées.

Article 11 :

Les abonnements forfaitaires ne sont pas valables pour les leçons de tennis avec le professeur et les entraînements interclubs collectifs. En outre, le Centre de Tennis se réserve le droit d'occuper les courts pour organiser des tournois et de fermer ses installations pour les vacances annuelles d'été et les jours de fêtes de fin d'année (25 décembre et 1er janvier).

Nos prix s'entendent en francs suisses et TVA incluses.

Contact : 026/668.22.98 - Centre de Tennis, Chemin des Sports, 1523 Granges-près-Marnand
Règlement et tarifs valables dès le 01.11.2024.